



**ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER**



Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire des Corps des Directeurs de Recherche et des Chargés de recherche 12 décembre 2013

Conformément aux usages, ces 2 CAP fonctionnent de manière conjointe.

Représentants de l'administration :

Hervé Schmitt, président de la CAP, SG/DRH/MGS
Brigitte Hébrard, CGDD/DRI
Anne Marie Le Guern, IFSTTAR, secrétaire générale
Dominique Payan, CGDD/DRI

Autres représentants de l'administration

Katia Boiron, SG/DRH/MGS/MG1-3
Pascal Charbonnier, chargé de mission des CR-DR
Meddy Latchimy SG/DRH/MGS/MG1-3
Vincent Letrouit, MEDDE, CGDD/DRI

Représentants du personnel :

Karim Benzarti, CFDT, IFSTTAR MLV
Thierry Chaussadent, CGT, IFSTTAR MLV
François Derkx, CFDT, IFSTTAR MLV
Lourdes Diaz Olvera, FSU, ENTPE
Roger Frank, CFDT, ENPC
Frédérique Larrarte, CFDT, IFSTTAR Nantes
Anaïk Purenne, CGT, ENTPE

Excusés

Louafi Bouzouina, FSU, ENTPE
Pierre Charbonnier, CFDT, CETE Est
Muriel Gasc, CFDT, CETE Sud Ouest
Joel Meissonnier, CFDT, CETE du Nord
Bassam Moujalled, CFDT, CETE Sud Ouest
Florence Sagnard, FSU, IFSTTAR MLV
Guillaume Saint Pierre FSU, IFSTTAR Versailles
Laetitia Van Schoors, CGT, IFSTTAR MLV

Secrétaire adjoint de séance : T. Chaussadent

1. Déclaration préalable intersyndicale (texte joint) :

Réponses des représentants de l'administration

Taux de promotion des CR2 à CR1 : le MEDDE recense actuellement les agents concernés par la fusion afin d'aller voir la Fonction Publique (FP) avec des éléments circonstanciés.

Le projet de décret est passé au CTM le 18 novembre, le MEDDE est allé voir la Fonction Publique, il n'y aurait pas de modification de fond. Le MEDDE a donc proposé que le texte passe au Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP) dès le 28 janvier 2014 mais il n'y a aucune certitude que ce point sera à l'ordre du jour.

L'administration reconnaît que le texte ne sortira pas avant la fin du premier trimestre.

La prochaine réunion de travail sur les actes de gestion en vue de la fusion des corps sera programmée pour la fin janvier.

Le CEVAL et la CEC auront une réunion conjointe le 13 janvier afin de faire un bilan de leurs méthodes de travail.

Le bureau des concours du MEDDE ne pourra pas organiser de concours car d'une part, après une prolongation de 2 ans, le CEVAL arrive à terme de ses fonctions le 31 décembre 2013 et qu'il faudra attendre les élections des représentants du personnel à la nouvelle instance qui devrait compter 18 membres nommés et 18 élus dont 9 CR et 9 DR et que d'autre part il sera pris par les concours liés à la loi de déprécarisation. Comme il s'agira d'une nouvelle instance, les personnes siégeant dans les instances précédentes (CEVAL et CEC) peuvent se présenter même si elles ont dépassé la durée maximale fixée par les précédents décrets. L'administration espère que ces élections auront lieu au 2ème trimestre. Le fonctionnement de la nouvelle commission d'évaluation sera discuté lors de réunion en début 2014. Cela concernera notamment les personnalités nommées qui changent de postes en cours de mandat.

Il est à noter que tout cela implique que le concours aura lieu en automne et donc cela génère le risque de d'avoir peu de candidats car les autres employeurs potentiels auront organisé leur recrutement avant.

CFDT : On connaît le directeur scientifique du CEREMA ?

Administration : ce poste est pourvu depuis cet été par JP Lagrange qui vient de l'IGN.

Une délégation du CEREMA rencontre le CEVAL le 17 décembre.

Sur le non-paiement de la PSR de 2009 à 5 agents de Météo France, c'est un problème « bien identifié » par le MEDDE qui fait son maximum pour régler cela rapidement. La Direction Générale de la Fonction Publique a été saisie pour vérifier l'interprétation du décret de 2009 et voir comment traiter cela avec l'agent comptable de Météo France.

SG IFSTTAR : la direction de l'IFSTTAR ainsi que le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique sont au courant de la situation des agents en poste sur le site de Marne la vallée de l'IFSTTAR. Le SG du MEDDE est venu sur le site de Champ et s'est engagé à ce que les travaux des laboratoires soient achevés à la fin du premier trimestre 2014. Cette semaine l'IFSTTAR a reçu des crédits de la DAFI afin de compenser partiellement le fait qu'IFSTTAR

avait pris sur ces crédits pour essayer de faire avancer les travaux. Les choses avancent même si ce n'est pas au rythme que nous souhaitons. Il est bien évident que la direction fera son maximum pour que les chercheurs ne soient pas pénalisés en agissant auprès des instances compétentes.

MEDDE : la mise à jour de la publication des arrêtés pour les recrutements 2011 a été faite. Pour les recrutements 2012, le reclassement d'échelons est prévu la semaine prochaine. Pour les autres cas, la FSU signale que les organismes eux-mêmes ne reçoivent pas de réponse de l'administration centrale. Le président de la CAP répond alors « Si vous n'obtenez pas de réponse, je ne peux que vous inviter à saisir la sous-direction concernée. »

Chargé de mission : les postes de chargé de mission des PNT et de chargé de mission des chercheurs ont été fusionnés. Pascal Charbonnier est en poste jusqu'en janvier 2014. Sa remplaçante sera Sylvie Rambeau qui vient du STAC (Service Technique de l'Aviation Civile). Il y aura fonctionnement en tuilage en janvier.

Administration : la PSR devrait être complètement reprise en 2014, à cette occasion celle des chercheurs devrait être abordée, des réunions bilatérales sont prévues avec les syndicats dès janvier.

FSU : que ce passera-t-il pour les agents IFSTTAR venant du statut établissement ?

SG IFSTTAR : nous avons annoncé une mise à niveau en 3 ans. Nous allons travailler avec les OS de l'IFSTTAR (réunion prévue le 16/01), comment nous allons faire sachant que nous pouvons, par exemple, mettre dans un premier temps tous les CR au niveau maximum ou donner seulement une partie de la prime à tous les CR et DR.

2. PV des CAP de décembre 2012 et des CAP tenues depuis

CAP électronique du 4 juillet 2013 (DR) : PV approuvé.

CAP du 15 mai 2013 (CR) : PV approuvé.

CAP électronique du 12 juillet 2013 (CR) : PV approuvé.

CAP du 13 décembre 2012 (CR et DR) : PV approuvé à une coquille près, la déclaration était intersyndicale et fut lu par F. Derkx.

3. Mobilité

Demande de mobilité de Mme Haza Rozier.

Le CEVAL a donné un avis favorable.

La CAP des CR doit donner un avis administratif.

Avis favorable unanime, Mme Haza Rozier sera mutée au 1 janvier 2014.

4. Pré positionnement au CEREMA

Le MEDDE liste les agents qui seront affectés au CEREMA à compter du 1 janvier 2014.

Dans la phase de pré-positionnement du personnel du CEREMA, il n'y a pas eu de conflit pour les chercheurs statutaires. La FSU fait remarquer :

- La variété des intitulés des postes des chercheurs statutaires et ces intitulés montrent que les chercheurs n'ont pas souvent des fonctions de... chercheurs !
- Dans la liste fournie par le CEREMA, il n'y a pas d'intitulés du poste pour les chercheurs du CETMEF, sans que l'administration puisse fournir une explication.

5. Dossiers examinés par le CEVAL

Promotions de CR2 à CR1

M. BOUBEZOUL Abderrahmane
M. BOUTELDJA Mohamed
M. BOUZOUINA Louafi
M. CHUPIN Olivier
Mme DURICKOVIC Ivana
M. HASSEN Ghazi
M. LACOSTE Romuald
M. LE BASTARD Cédric
Mme LEJOUX Patricia
M. RAMIER David
M. ROUSTAN Yelva
M. TANG Anh-Minh

Promotions de DR2 à DR1

M. BOCK Olivier
M. CHATELLIER Patrice
Mme MOUILLET Virginie
M. PICAUT Judicaël

Promotions de DR1 à DREx

M. BERENGIER Michel
M. PERRODIN Yves

Promotion au 2^e échelon de DREx

M. ROSSI Pierre

Titularisations 2013

Chargés de recherche de 1^{ère} classe :

Mme OLTEANU-RAIMOND Ana-Maria
Mme RENAUDIN Valérie

Chargés de recherche de 2^e classe :

M. ARTONI Riccardo
Mme BOUASNIS Fatima-Zahra
M. BOUSSARD Clément
M. BRETSCHNEIDER Alberto
Mme CANUT-ROCAFORT Guylaine
Mme CHAKIR Rachida
M. CHATEAU Camille
M. COURTIER-MURIAS Denis
M. FARGIER Yannick
M. PENEL Yohan
M. TURE-SAVADKOOHI Alireza
M. WAEYTENS

6. Recrutement 2013

Recrutement de 4 CR2 (Météo France, CETMEF et 2 au CETE de l'Est) et d'un DR2 ENTPE). Un poste de DR2 au CETE du Sud Ouest n'a pas été pourvu.

7. Bilan de gestion 2013

La structure des corps reste similaire d'une année sur l'autre. On a 25% de CR et 75% de DR, si on compte la totalité des agents de statut recherche.

Il y a 16 agents en détachements ou disponibilité au 31 décembre 2013.

FSU : il serait intéressant de savoir qui part (où vont ceux qui demandent une disponibilité), est-ce qu'ils réintègrent... On reçoit aussi des chercheurs, d'où viennent-ils ? Quelles sont les projections de carrière des chercheurs ?

CFDT : combien y a-t-il de CR2-6 et de CR1-9 ?

Administration : nous rajouterons la pyramide des âges par échelons.

8. Prévisions de recrutements 2014

Le Comité de suivi, où les demandes des recrutements sont formulées, a eu lieu début décembre. Les organismes doivent communiquer leur demandes définitives au plus tard le 15 décembre :

- L'IFSTTAR demande 2 postes de CR2 et 8 postes de DR2
- L'ENTPE demanderait 1 DR2 et peut être 2 CR2
- L'ENPC demanderait 1 DR2 pour le LEESU
- Le CEREMA demanderait 2 DR2 et 4 CR
- Météo France recruterait 1 DR2, 1 CR1
- IGN demanderait 1 poste.

9. Questions diverses

- Demande d'intégration définitive dans le corps des chargés de recherche de :
C. Néel au CETE de Lyon : avis favorable unanime
S. Bordel au CETE de l'Ouest : avis favorable unanime
- CFDT : la fusion des grades de CR on s'en occupe quand ?

Administration : cette question n'intéresse pas que le ministère puisque cela relève du décret de 1983. Si le MESR change le statut de ses chercheurs, notre statut changera « automatiquement »

10. Annexe : Déclaration préalable intersyndicale



CAP des chargés et directeurs de
recherche du MEDDE
12 décembre 2013

Déclaration préalable des élu(e)s

Monsieur le Président de la CAP,

Cette CAP sera vraisemblablement la dernière avant la fusion des corps des chercheurs de l'INRETS et du Ministère. Nous souhaitons, non pas faire un bilan depuis 2011, date à laquelle la CAP a commencé à siéger dans sa composition actuelle, mais au moins rappeler certains problèmes récurrents et évoquer nos préoccupations pour le futur.

Depuis 2012 le taux de promotion de CR2 à CR1 a été réduit : à 75 % pour 2012, à 50 % pour 2013 et 2014. Pour les promotions de 2013, parmi les 21 CR2 ayant candidaté, 9 n'ont pas été promus. Pour 2014, c'est le cas de 10 des 22 dossiers reçus. Il est injuste de pénaliser ces chercheurs qui remplissent les objectifs que leur établissement leur assigne, même si ces objectifs ne correspondent pas intégralement à des activités de recherche. Par ailleurs, certains de ces chercheurs travaillent à côté d'autres personnels, qui font le même type de travail, qui sont mieux rémunérés et qui peuvent avoir plus d'opportunités de promotion. Quelles perspectives d'évolution de carrière le Ministère peut-il offrir aux CR2, d'autant que les opportunités de promotion pour les CR1 sont ensuite encore plus limitées ?

En 2009, nous avons enfin bénéficié de la Prime de Service et de Rendement (PSR), avec une mise en place qui fut un peu mouvementée. Ainsi, quatre ans après la publication du décret, 5 collègues de Météo France n'ont toujours pas reçu le paiement de l'année 2009. Un tel retard est inadmissible. Ce problème sera-t-il réglé avant la fusion des corps ou faut-il aller au tribunal administratif ?

Nous n'avons pas oublié la promesse de l'administration de revaloriser la PSR. Et c'est pour nous une priorité. L'urgence aujourd'hui est également que tous les chercheurs puissent recevoir leur dû en temps et heure. Les fiches de paie ne peuvent pas tenir compte des changements d'échelon ou de grade si les arrêtés ne sont pas publiés par l'administration centrale dans les meilleurs délais et sans erreur. Aujourd'hui, les retards dans la publication des arrêtés, avec parfois des erreurs, sont de plus en plus fréquents. Qu'en sera-t-il après la fusion des corps, avec une sensible augmentation des effectifs ?

Nombre de chercheurs de l'IFSTTAR, notamment ceux travaillant dans l'expérimentation, ont vu leur activité fortement perturbée par le déménagement à Mame-la-Vallée. Un an plus tard, la situation demeure inchangée et nos collègues n'ont pas d'échéancier sur la disponibilité des installations et de leur matériel d'essais. Il est indispensable que les instances d'évaluation individuelle et collective tiennent compte de ces « aléas » du déménagement !

L'année 2014 sera synonyme de changement avec la mise en place du CEREMA et la fusion des corps des chercheurs.

Nous avons demandé au sein de cette même CAP plus d'information pour le personnel des organismes faisant partie du CEREMA. Force est de constater que finalement la majorité du personnel, dont les chercheurs statutaires, découvrira demain son fonctionnement au jour le jour. Nous faisons cependant le vœu qu'au sein de ce nouvel organisme, tous les chercheurs statutaires puissent enfin se consacrer pleinement à des activités de recherche, ce pour quoi ils ont été recrutés.

Le projet de décret de la fusion des corps de l'INRETS et du MEDDE a été présenté au CTM en novembre. Mais nous ne savons toujours rien sur le fonctionnement de la future instance d'évaluation, organe essentiel pour le recrutement, l'évaluation et la promotion des chercheurs. Un certain nombre de lignes directrices doit être fixées par le Ministère. Nous réitérons notre demande d'une vraie étude de faisabilité du fonctionnement de la future instance, ainsi que de son financement, dans la perspective d'un règlement intérieur. Nous souhaitons que l'administration nous associe à ces réflexions.

D'autres interrogations sur les nouveaux corps restent encore en suspens, telles que le mode de fonctionnement prévu jusqu'à la publication du décret de fusion et la mise en place de la nouvelle instance d'évaluation ou la répartition des actes de gestion entre les organismes et le Ministère. Nous souhaitons avoir des réponses à ces questions déjà plusieurs fois posées, et être informés dans les meilleurs délais du calendrier concernant la publication du décret et sa mise en œuvre.